

## Approbation de tarifs d'institutions d'assurance privées

(art. 84 de la loi du 17 décembre 2004 sur la surveillance des assurances; RS 961.01)

Pour les entreprises d'assurance mentionnées ci-après, l'OFAP a approuvé des adaptations de tarifs pour le 1<sup>er</sup> janvier 2008, lesquelles concernent des contrats en cours.

L'art. 38 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) s'applique au contrôle et à l'approbation des tarifs. Cet article prévoit que les tarifs restent dans des limites qui garantissent, d'une part, la solvabilité de l'institution d'assurance requérante et, d'autre part, la protection des assurés contre les abus.

Les institutions requérantes ont prouvé, lors de leur requête, que le cadre donné par l'art. 38 LSA était respecté, raison pour laquelle l'OFAP a décidé d'accepter les demandes de modification de tarif.

Les institutions requérantes prévoient d'appliquer les nouveaux tarifs approuvés à l'ensemble de leurs assurés (anciens et nouveaux contrats) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Décision

<i>du</i>	<i>Tarif soumis par</i>
26 juillet 2007	Aquilana Versicherungen, Baden L'adaptation des tarifs pour les produits Spitalpflege SV/A, Krankenpflege PLUS et Zahnpflege-Versicherung ZV I et ZV II
20 août 2007	Zurich Compagnie d'Assurances, Zurich L'adaptation des tarifs pour les produits assurance maladie individuelle, indemnité journalière en cas d'incapacité de gain
27 août 2007	Sumiswalder Kranken- und Unfallversicherung, Sumiswald L'adaptation des tarifs pour les produits E1, E2 et E3
27 août 2007	Galenos Kranken- und Unfallversicherung, Zurich L'adaptation des tarifs pour les produits MAXICA III, HOSPITAL III, CASH_IV
28 août 2007	Concordia, Luzern L'adaptation des tarifs pour les produits PE 1 assurance-hospitalisation privée, PE 2 assurance-hospitalisation mi-privée, DIVERSA, Assurance pour soins dentaires Z, Assurance de santé HMO
27 août 2007	UNIQA Assurances S.A., Genève 6 L'adaptation des tarifs pour les produits CAO, HOSPITALIA, PERFORMA
30 août 2007	ÖKK Versicherungen AG, Landquart L'adaptation des tarifs pour les produits Allgemeiner Zusatz (AZ), Privat Zusatz (PZ), Salto (SA), Kombi Allgemein (KO A), Kombi Halbprivat (KO HP), Kombi Privat (KO P), Kombi Flex (KO F), Kombi Global (KO G), Mondial Basis (MBA) und Mondial Zusätze, Dental

- 30 août 2007      Krankenkasse der Region Goms, Lax  
L'adaptation des tarifs pour les produits Moneta
- 30 août 2007      Philo Caisse maladie-accident, Tolochenaz  
L'adaptation des tarifs pour les produits hospitalisation privée  
(Module D)
- 31 août 2007      Wincare Assurances complémentaires, Winterthur  
L'adaptation des tarifs pour les produits Assurances complémentaires d'hospitalisation, division semi-privée (NH), Assurances complémentaires d'hospitalisation, division privée (NP), Assurance complémentaire d'hospitalisation light, semi-privée (GH), Assurance complémentaire d'hospitalisation lighth, privée (GP), Assurance d'hospitalisation Sanacare, division semi-privée (VHS), Assurance d'hospitalisation Sanacare, division privée (VPS), Private Care Top (Hôpital) (PC), Assurance HMO (Rabais)
- 30 août 2007      Carena Schweiz, Aadorf  
L'adaptation des tarifs pour les produits Compensa VVG privat (Krankentaggeld VVG Einzel)
- 30 août 2007      ÖKK Basel, Basel  
L'adaptation des tarifs pour les produits Privatpatienten Zusatz für stationäre Behandlung (PSHP), Privatpatienten Zusatz für stationäre Behandlung (PSP)
- 30 août 2007      Atupri Krankenkasse, Bern  
L'adaptation des tarifs pour les produits Taggeld VVG Einzel
- 30 août 2007      Krankenkasse Wädenswil, Wädenswil  
L'adaptation des tarifs pour les produits SC N4
- 1<sup>er</sup> septembre 2007      Krankenkasse Elm, Elm  
L'adaptation des tarifs pour les produits Zusatz PLUS
- 3 septembre 2007      Innvoa Versicherungen AG, Gümligen  
L'adaptation du tarif pour le produit benefit Privatpatienten-Zusatzversicherung
- 6 septembre 2007      Intras Assurances S.A., Carouge  
L'adaptation des tarifs pour les produits Assurance complémentaire Optima + Privé (CH 61), Assurance complémentaire Optima + Semi-privé (CH62), Assurance complémentaire Quadra + Privé (CH71), Assurance complémentaire Quadra + Semi-privé (CH72)
- 14 septembre 2007      Krankenkasse Agrisano, Brugg  
L'adaptation du tarif pour le produit AGRI-spezial Zusatzversicherung für ergänzende Leistungen
- 12 septembre 2007      Visana Versicherungen AG, Bern  
L'adaptation des tarifs pour les produits assurance-maladie complémentaire hôpital LCA division mi-privée (E10-11 HP), assurance-maladie complémentaire hôpital LCA division privée europe (E 10-11 PE+PW), assurance-maladie complémentaire basic LCA division mi-privée, privée europe et privée mondiale (E40)

- 12 septembre 2007    Mutuel Assurances, Martigny  
L'adaptation du tarif pour le produit Frais de traitement hospitalier (HG)
- 12 septembre 2007    Kranken- und Unfall-Versicherungsverein St. Moritz, St. Moritz  
L'adaptation du tarif pour le produit Frais de traitement hospitalier (HG)

*Indication des voies de recours*

Cet avis tient lieu de notification de la décision. Quiconque ayant qualité pour recourir selon l'art. 48 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut déposer un recours, avec mention du domicile, resp. du siège, dans les trente jours dès la notification de la décision, auprès du Tribunal administratif fédéral, Cour 2, surveillance des assurances privées, Case postale, 3000 Berne 14. Le mémoire de recours doit indiquer les motifs. Pendant ce délai de recours, la décision peut être consultée auprès de l'Office fédéral des assurances privées, Schwanengasse 2, 3003 Berne.

6 novembre 2007

Office fédéral des assurances privées

## Approbation de tarifs d'institutions d'assurance privées

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.11.2007
Date	
Data	
Seite	7183-7185
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 090

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.